

ARRÊTÉ DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES DES PERSONNELS

ELECTION DES REPRESENTANTS DES COLLEGES A ET B AU CONSEIL DU DEPARTEMENT DES ETUDES DU MONDE ANGLOPHONE DE L'UFR ALLSH D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE SCRUTIN DU 26/03/2024

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université ;
Vu les Statuts modifiés de l'UFR ALLSH ;
Vu le Règlement Intérieur modifié de l'UFR ALLSH ;
Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres des collèges A et B du conseil du département des Etudes du Monde Anglophone de l'UFR ALLSH en date du 14 février 2024 ;

Article 1^{er} :

Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels collèges A et B au conseil du Département des Etudes du Monde Anglophone de l'UFR ALLSH, qui aura lieu le **26 mars 2024 de 9h à 17h**, les candidatures suivantes ont été déclarées recevables :

- Collège A

BOILEAU Nicolas
HERMENT Sophie
PILLIERE Linda
TEULIÉ Gilles
VAGNOUX Isabelle

- Collège B

BENOIT Laura
GENESIO Francesca
KERFELEC Valérie
LACAZE Grégoire
LORENZONI Virgile
TROMBLE GIRAUD Tanya

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR.

Article 3 :

Le Directeur de l'UFR est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 15/03/2024

**Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
Le Directeur,**



Lionel DANY
Doyen de la faculté ALLSH